

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 février 2024

Convocation du mardi 20 février 2024

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), M. AURIOT Thierry, Mme RAVAT Evelyne, M. NOEL Vincent, Mme SALIN Myriam

Membres Absents :

M. BRUGON Bernard, M. JARZAB Johnny,

Absent excusé :

Monsieur SAEZ Gildas

Ouverture : 9h00

Secrétaire de séance : Monsieur DAMIANI Tony

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**
- **DÉLIBÉRATION SAISONNIER**

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 29 juillet 2024 d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement *saisonnier* d'activité pour une période de 29 juillet 2024 allant du 25 août 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 et majoré 361 du grade Adjoint technique.

le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3 I 1° (*ou 3 I 2°*) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1° (*ou 3 I 2°*),

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

à 7 voix pour

à0.....voix contre

à0..... abstention(s)

- **DELIBERATION CONVENTION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS**

Pas d'obligation de délibérer donc annulation de ce point.

- **DÉLIBÉRATION REFERENT DEONTOLOGUE**

Pas d'obligation de délibérer donc annulation de ce point.

- **DELIBERATION VENTE DE L'ANCIEN GYROBROYEUR**

Le conseil municipal décide à l'unanimité,
La vente au plus offrant du gyrobroyeur qui sera mis sur le site internet.

- **DELIBERATION NOUVEAUX HORAIRES DE MONSIEUR BATARD GREGORY, L'ADJOINT TECHNIQUE.**

Le maire propose des nouveaux horaires pour Monsieur BATARD GREGORY.

Lundi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mardi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Mercredi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Jeudi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Vendredi : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Après en avoir délibéré,
Le conseil à l'unanimité **ACCEPTE** les nouveaux horaires.

- **DELIBERATION RH COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS**

Pas d'obligation de délibérer, pas assez de personnes concernées donc annulation de ce point.

- **INFORMATONS DIVERSES**

- Achat et pose d'une plaque « cour privée », pour la cour de la salle des fêtes Maryse et Alain Jacquemard.
- La Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais renonce à subventionner l'achat de vélos électriques car les demandes concernent principalement les loisirs alors que l'objectif visait les actifs qui vont au travail.
- Cache containers : pose de claustras autour des containers.
- Abri de bus rue Creuse : actuellement sans réponse de la Région, sera relancée la semaine prochaine.
- L'agent communal est en cours de pose de l'abri à l'étang, après l'avoir lasuré.

- L'agent communal a postulé sur une autre commune et selon la réponse demandera sa mutation.
- Un chêne menace de tomber sur le domicile de Monsieur FANTASIE, nous avons un devis de Monsieur DAGONEAU, mais nous allons demander plus de précision sur le devis.
- Le mur du cimetière a été nettoyé par Monsieur DAGONEAU.
- Madame ROBINEAU : propose de faire un carré nature au cimetière.

- **TOUR DE TABLE**

Madame RAVAT Evelyne : Ne comprend pas que Madame DESHAYES soit sur la photo de groupe lors de l'inauguration de la plaque du blason de la commune, elle n'avait rien à y faire, elle est une administrée lambda et regrette que le conseil municipal n'ai pas été sollicité. Madame BOISSON Véronique confirme, en avoir fait le reproche à Madame Le Maire le jour même.

Sur les mails, les horaires d'ouverture de la mairie sont à modifier.

Boîte à idées toujours pas mise en place, il faudrait relancer ce projet.

Rue Creuse ; Il faut revoir les accotements.

Réponse : demande à faire auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Madame BOISSON Véronique : Monsieur DAGONEAU se plaint de l'état des bords de route le long de son domicile, il est dans l'obligation de nettoyer régulièrement ses murs extérieurs qui sont neufs :

Réponse : A voir avec le Département.

Fin de séance 11H30

Secrétaire
De séance

Maire